



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/606
30 octobre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
Point 116 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DU GROUPE D'OBSERVATEURS MILITAIRES
DES NATIONS UNIES POUR L'IRAN ET L'IRAQ

Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII) (A/47/560).
2. Comme indiqué au paragraphe 1 de ce document, le rapport du Secrétaire général pour l'année précédente (A/46/744) rendait compte de l'utilisation des ressources du Groupe pour la période allant du 1er octobre 1990 au 28 février 1991 et donnait des informations sur l'écoulement d'une partie des avoirs du GOMNUII. Le rapport actuel (A/47/560, chap. II à V et annexes I à VII) met à jour les informations concernant l'état des quotes-parts non réglées, les dépenses du Groupe pour la période allant jusqu'au 28 février 1991, l'écoulement d'autres biens du GOMNUII ainsi que le solde inutilisé et les recettes diverses.
3. Au paragraphe 10 du rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session, le Secrétaire général note qu'il faudrait ouvrir un crédit d'un montant brut de 2 384 000 dollars (soit un montant net de 2 178 000 dollars) correspondant aux dépenses qui ont été autorisées et réparties conformément à la résolution 45/245 pour la période allant du 1er au 28 février 1991 et, par imputation sur le solde inutilisé, porter les montants équivalents au crédit des Etats Membres.
4. Le Secrétaire général indique également que l'Assemblée générale devrait se prononcer sur l'affectation du solde inutilisé, en tenant compte des quotes-parts qui n'ont pas encore été réglées. Comme indiqué à l'annexe II du rapport du Secrétaire général, il reste au Compte spécial du GOMNUII un solde net inutilisé de 36 807 802 dollars, qui se décompose comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
<u>Ressources</u> (crédits ouverts/dépenses autorisées, contributions volontaires en espèces et en nature)	210 509 900
Dépenses de fonctionnement	(167 286 511)
<u>Sommes portées au crédit des Etats Membres</u> (relatives aux crédits ouverts et aux dépenses autorisées)	(23 627 000)
<u>Intérêts et recettes diverses</u> (y compris la vente de matériel)	18 272 299
<u>Contributions non acquittées</u>	(1 060 886)
	<hr/>
Solde inutilisé	<u>36 807 802</u>

5. Comme indiqué au paragraphe 10 de son rapport (A/47/560), le Secrétaire général recommande que, sur ce solde, un montant de 19 596 389 dollars, ou le montant correspondant au solde inutilisé des crédits ouverts, soit porté au crédit des Etats Membres et qu'un montant de 17 211 413 dollars soit conservé au Compte spécial jusqu'à ce que l'Assemblée générale ait pris une décision au sujet du fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix qu'il est proposé de créer.

6. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions formulées par le Secrétaire général au paragraphe 10 de son rapport; il note toutefois que le montant de 19,6 millions de dollars devra être revu après liquidation des engagements non réglés, qui s'élevaient à 3 003 407 dollars au 30 septembre 1992, ainsi qu'il est indiqué à l'annexe IV du rapport. En outre, les ressources en espèces qui correspondent à ces engagements continuent à porter intérêt, tout comme le montant de 17,2 millions de dollars que le Secrétaire général propose de conserver. Par conséquent, il sera peut-être nécessaire de porter de nouvelles sommes au crédit des Etats Membres ou de procéder à d'autres ajustements.
